



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Arabie saoudite

Question écrite n° 89486

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la décision du régime saoudien de mettre à mort et de crucifier le jeune chiite Ali Mohammed al-Nimr. Cette décision fait suite à une longue série d'exécutions et d'actes de violence contraires aux droits de l'Homme. Elle se double également d'une politique répressive à l'égard des femmes et de leurs droits les plus élémentaires. Elle souligne une nouvelle fois les limites démocratiques du régime saoudien. Sous l'autorité de l'actuel ministre des affaires étrangères et du développement international, la France a fait le choix d'un renforcement sans précédent de ses liens avec l'Arabie Saoudite. Elle en a fait un partenaire privilégié dans le Golfe et la région du Moyen-Orient. Bruno Le Maire s'interroge sur la pertinence de ces choix. Les suspicions de collusions entre l'Arabie Saoudite et des mouvements islamistes continuent par ailleurs à peser sur le régime saoudien. Dans les circonstances actuelles où la France est la première cible du terrorisme islamiste, le Gouvernement français ne peut accepter d'un de ses partenaires la moindre ambiguïté en la matière. C'est pourquoi il lui demande une nouvelle fois de réexaminer nos relations avec l'Arabie Saoudite, de clarifier les choix stratégiques faits par ses partenaires et de réévaluer les options stratégiques de la France dans la région. Il demande également d'intervenir auprès des autorités saoudiennes pour obtenir la grâce de M. Ali Mohammed al-Nimr.

Texte de la réponse

Le Royaume d'Arabie saoudite est un partenaire majeur de la France dans la région, avec lequel elle entretient des liens dans les domaines politique, stratégique et économique et partage une large convergence de vues sur les principaux dossiers concernant le Moyen-Orient. La visite que le Premier ministre vient d'effectuer le 13 octobre à Riyad, qui fait suite à celle du Président de la République en mai dernier, porte le témoignage du dynamisme de cette relation. Le Président de la République et le Premier ministre ont souligné lors de leurs déplacements l'opposition de la France à la peine capitale en tous lieux et toutes circonstances, et ont appelé en particulier les autorités saoudiennes à surseoir à l'exécution de Mohamed Ali al Nimr. Notre ambassade suit la situation avec attention, en lien avec nos partenaires européens. Par ailleurs, en application des lignes directrices de l'Union européenne sur la peine de mort, une démarche a été faite par la délégation de l'UE à Riyad pour demander aux autorités saoudiennes de renoncer à l'exécution du jeune homme et de toute autre personne dans un cas similaire, et de commuer leurs peines. Les informations dont la France dispose ne permettent pas d'affirmer que l'Arabie saoudite finance des mouvements terroristes. Son appareil législatif est conforme aux normes internationales en la matière. Le Royaume coopère par ailleurs avec Tracfin et le GAFI à cet égard. L'Arabie saoudite participe activement à la coalition contre Daech et les récents attentats perpétrés sur le territoire saoudien par Daech contre des mosquées fréquentées par la communauté chiite ou les forces de sécurité montrent que cette organisation terroriste constitue une menace pour l'Arabie saoudite.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89486

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7324

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9585